



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

carte scolaire

Question écrite n° 76273

Texte de la question

M. Xavier Bertrand appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les problèmes de l'annualité de l'organisation scolaire dans les territoires. La répartition des effectifs est l'objet de réflexions continues et d'un dialogue entre élus locaux et académie. Cette organisation - dite "carte scolaire" - est néanmoins contrainte par l'obligation de consultation de la commission administrative paritaire départementale et du conseil départemental de l'éducation nationale, qui doivent se prononcer annuellement sur cette organisation. Or, les élus locaux, compétents pour les équipements scolaires, réclament une visibilité sur plus d'un an pour mener des investissements et améliorer ou équiper les établissements scolaires dont ils ont la charge. Un exercice de prospective avec des engagements forts de l'éducation nationale quant au nombre de classes sur plusieurs années conforterait leurs décisions. Aussi, s'interroge-t-il sur l'opportunité de créer un document d'orientation pluriannuel, dans le respect des consultations paritaires, en matière d'organisation scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Bertrand](#)

Circonscription : Aisne (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76273

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2010, page 4154

Question retirée le : 21 décembre 2010 (Fin de mandat)